

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 15 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal

Où l'exposé du Maire

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Prend acte des décisions suivantes :